

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD CROSS ELITE



MOTO-CLUB: MC TRAC

E-MAIL: fabric.thorree@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 16 76 71 41

ORGANISATEUR TECHNIQUE: THORREE RICHARD

N° D'ÉPREUVE FFM: 387

DATE: 29/03/2026

LIEU: FAYE SUR ARDIN/SURIN

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VALIN STEPHANE	Licence :	285376
Délégué FFM (Président de jury)	Thierry POMMIER	Licence :	037500
Membre du Jury	LEGRIS FRANCK	Licence :	179400
Membre du Jury	GUILLOTEAU PHILIPPE	Licence :	215703
Commissaire technique responsable	Eric GABRIEL / Jacky GAILLARD	Licence :	127457 / 036044
Responsable du chronométrage	en cours désignation	Licence :	

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE	
AGE DES PILOTES	15 ans minimum*
LICENCES	NCO / Inter / LUE
CYLINDRÉES	250 cc à 550 cc 2T ou 4T Mono ou bicylindre
PLAQUES ET NUMÉROS	1

+ TROPHÉES (ISSUS DU SCRATCH) :

Jeune	15 à 18 ans**
Féminine	Tout âge
Vétéran	40 ans minimum*
Série	Quad de série

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

** Les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au cours de l'année (ne pas avoir 19 ans dans l'année).

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **MOUSSANDE SERGE**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche **NIORT**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30 minutes**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT VALLEE BATEAU**

Adresse **1 rue de faye sur ardin 79160**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1965 m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **50 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **21/01/2026**



VISA DE LA LIGUE

DATE:

LIGUE
MOTO
DES PAYS
DE LA
LOIRE

Signature numérique
de LIGUE MOTO DES
PAYS DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE,
o, ou,
email=liguepaysdelalo
ire@ffmoto.com, c=FR
Date : 2026.01.23
11:11:27 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **26/01/2026**

NUMÉRO: **26/0065**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC TRAC
E-MAIL: fabric.thoree@orange.fr
TÉLÉPHONE: 0616767141
ORGANISATEUR TECHNIQUE: THOREE RICHARD

N° D'ÉPREUVE FFM: 387
DATE: 29/03/2026
LIEU: FAYE SUR ARDIN/SURIN (79)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VALIN STEPHANE	Licence :	285376	
Président du Jury ou Arbitre*	CHEVALLEREAU LOIC ODC adjoint	Licence :	285375	PSDT du Jury désigné le 14/2
Membre du Jury	LEGRIS FRANCK	Licence :	179400	
Membre du Jury	GUILLOTEAU PHILIPPE	Licence :	215703	
Commissaire technique responsable	Eric GABRIEL / Jacky GAILLARD	Licence :	127457 / 036044	
Responsable du chronométrage	en cours de désignation	Licence :		

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
LIGUE 125CC	X 13	90	125 cc 2T	37€
LIGUE ESPOIR 85CC	9	16	85CC/150CC	36€
NATIONAL	15	90	250CC à 650CC 2T ET 4T	41€

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **MOUSSANDE Serge**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche **NIORT**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **30**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT VALLEE BATEAU**

Adresse **1 Rue de Faye/Ardin-79160 Faye/Ardin**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1965**

Largeur minimum de la piste **7M**

Largeur de la grille **50M**

Longueur de la ligne droite de départ **80M**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54.**

En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **36.**

En manche : **30.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **20/01/2026**

MOTOCROSS
51 rue de l'abbaye
79160 Villiers en Plaine

VISA DE LA LIGUE

DATE: 23 janvier 2026

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LIGUE
PAYS
DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE: **26/01/2026**

NUMÉRO: **26/0065**

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC TRAC

DATE: 28 et 29/03/2026 1 série QUAD

LIEU: VALLEE BATEAU-FAYE/ARDIN (79)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
28/03/2026			
16h-20h	Contrôles techniques	Toutes catégories	4h
16h-20h	Contrôles administratifs	Toutes catégories	4h
29/03/2026			
7h-8h	Contrôles techniques	Toutes catégories	1h
7h-8h	Contrôles administratifs	Toutes catégories	1h
8h00-8h20	Essais Libres + Chronos	125 LIGUE GPE A	5'+15'
8h25-8h45	Essais Libres + Chronos	125 LIGUE GPE B	5'+15'
9h00-9h25	Essais Libres + Chronos	CF QUAD	10'+15'
9h25-9h30	Test de départs	CF QUAD	5'
9h35-9h55	Essais Libres + Chronos	NATIONAL	5'+15'
10h-10h20	Essais Libres + Chronos	85 LIGUE	5'+15'
10h25-10h45	Manche 1	125 LIGUE NON QUALIFIES	15'+1T
10h45-11h10	Entracte	REFECTION PISTE	25'
11h15-11h35	Manche qualificative	CF QUAD	15'+1T
11h40-12h	Manche 1	125 LIGUE	15'+1T
12h05-12h25	Manche 1	85 LIGUE	15'+1T
12h25-14h	Repas	REFECTION PISTE	1h35m
14h-14h25	Manche 1	CF QUAD	20'+2T
14h30-14h50	Manche 1	NATIONAL	15'+1T
14h55-15h15	Manche 2	85 LIGUE	15'+1T
15h20-15h40	Manche 2	125 LIGUE	15'+1T
15H40-15H55	Entracte	REFECTION PISTE	15'
16h-16h25	Manche 2	CF QUAD	20'+2T
16h30-16h50	Manche 2	NATIONAL	15'+1T
16h55-17h15	Manche 2	125 LIGUE NON QUALIFIES	15'+1T
17h20-17h40	Manche 3	85 LIGUE	15'+1T
17h45-18h05	Manche 3	125 LIGUE	15'+1T

MOTO-CLUB: MC TRAC

DATE: 28 et 29/03/2026 1 série quad

LIEU: VALLÉE BATEAU Faye/Ardin (79)

<i>HEURE</i>	<i>DÉROULEMENT</i>	<i>CATÉGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
18h10-18h30	Manche 3	NATIONAL	15'+1T
18h45	Remise des Prix		
19h	Fin		

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MC TRAC

DATE : 28 et 29/03/2026 - 2 séries QUAD

LIEU : VALLEE BATEAU-FAYE/ARDIN (79)



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
28/03/2026			
16h-20h	Contrôles techniques	Toutes catégories	4h
16h-20h	Contrôles administratifs	Toutes catégories	4h
29/03/2026			
7h-8h	Contrôles techniques	Toutes catégories	1h
7h-8h	Contrôles administratifs	Toutes catégories	1h
8h00-8h20	Essais Libres + Chronos	125 LIGUE GPE A	5'+15'
8h25-8h45	Essais Libres + Chronos	125 LIGUE GPE B	5'+15'
9h-9h25	Essais Libres + Chronos	CF QUAD GPE A	10'+15'
9h25-9h30	Test de départs	CF QUAD GPE A	5'
9h35-10H	Essais Libres + Chronos	CF QUAD GPE B	10'+15'
10h-10h05	Test de départs	CF QUAD GPE B	5'
10H10-10H25	Essais Libres + Chronos	NATIONAL	5'+10'
10h30-10h50	Essais Libres + Chronos	85 LIGUE	5'+15'
10h55-11h 10	Manche 1	125 LIGUE NON QUALIFIE	15'+1T
11h15-11h35	Manche qualificative	CF QUAD	15'+1T
11H40-12H	Manche non qualifiés	CF QUAD	15'+1T
12H05-12H25	Manche 1	125 LIGUE	15'+1T
12h30-12h50	Manche 1	85 LIGUE	15'+1T
12H50-14h00	Repas	REFECTION PISTE	1H10
14h00-14H25	Manche 1	CF QUAD	20'+2T
14h30-14h50	Manche 1	NATIONAL	15'+1T
14h55-15h15	Manche 2	125 LIGUE	15'+1T
15h20-15h40	Manche 2	85 LIGUE	15'+1T
15h40-16h00	Entracte	REFECTION PISTE	20'
16h-16h25	Manche 2	CF QUAD	20'+2T
16h30-16h50	Manche 2	NATIONAL	15'+1T
16h55-17h15	Manche 2	125 LIGUE NON QUALIFIE	15'+1T

RÈGLEMENT PARTICULIER

HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: MC TRAC

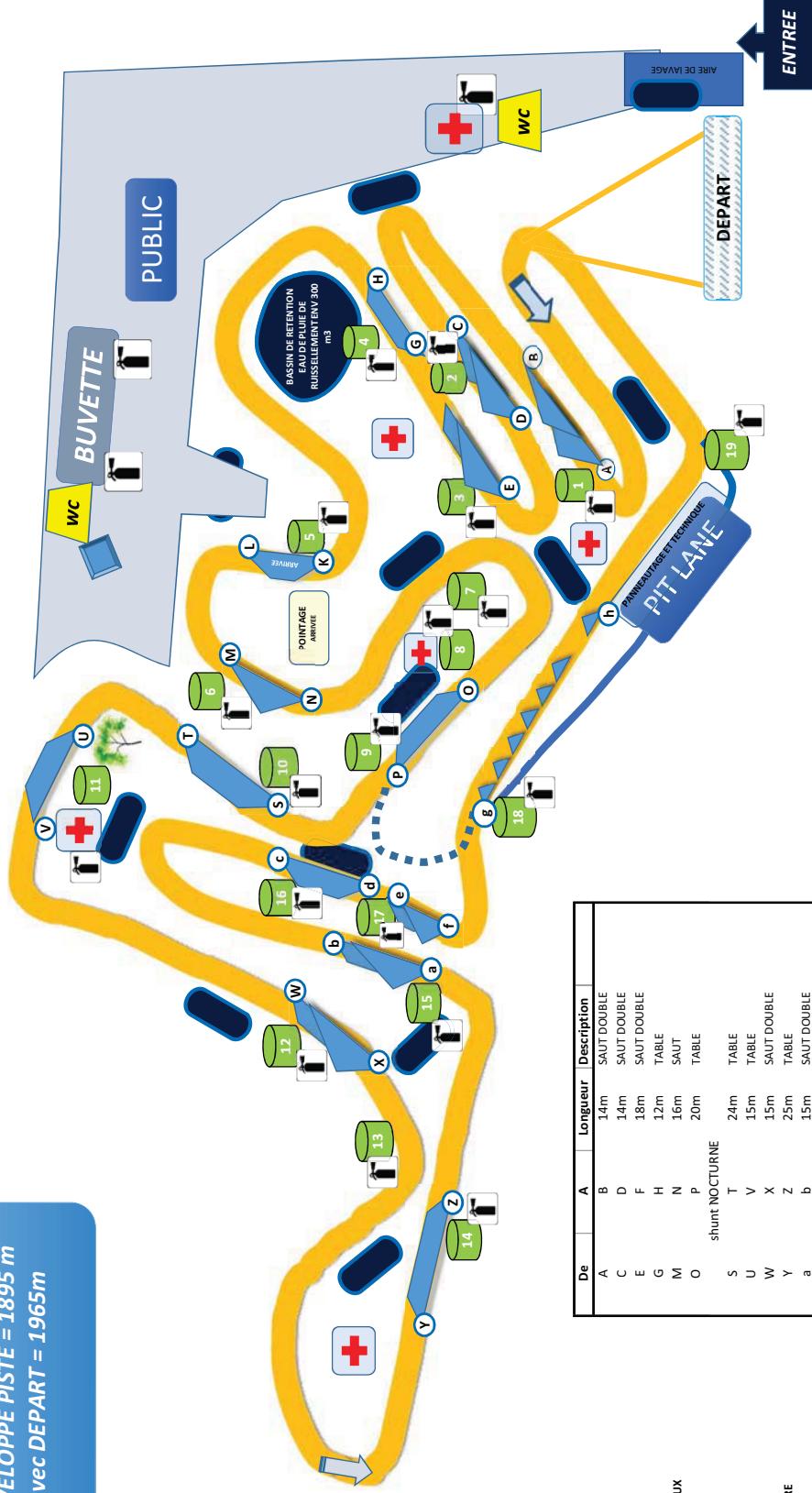
DATE: 28 et 29 03 2026 - 2 séries QUAD

LIEU: VALLEE BATEAU FAYE/ARDIN(79)

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
17h20-17h40	Manche 3	85 LIGUE	15'+1T
17h45-18h05	Manche 3	125LIGUE	15'+1T
18h10-18h30	Manche 3	NATIONAL	15'+1T
18H45	Remise des Prix		
19H	Fin		

CIRCUIT MX - FAYE SUR ARDIN - SURIN **"LA VALLEE BATEAU"**

DEVELOPPE PISTE = 1895 m
 Avec DEPART = 1965m



De	A	Longueur	Description
A	B	14m	SAUT DOUBLE
C	D	14m	SAUT DOUBLE
E	F	18m	SAUT DOUBLE
G	H	12m	TABLE
M	N	16m	SAUT
O	P	20m	TABLE
S	T	24m	TABLE
U	V	15m	TABLE
W	X	15m	SAUT DOUBLE
Y	Z	25m	TABLE
a	b	15m	SAUT DOUBLE
c	d	15m	TABLE
e	f	12m	SAUT DOUBLE
g	h	8X3m	VAQUES
DEPART		50m	largeur DEPART
		70m	Longueur DEPART

CITERNES EAUX
 env 300 m³

COMMISSAIRE
 Qté = 19

POSTE DE SECOURS
 Qté = 5

EXTINCTEURS



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MC TRAC
51 RUE DE L'ABBAYE - 79160 VILLIERS-EN-PLAINE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22583513004-2026-00661** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS ET CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD** se déroulant à **FAYE SUR ARDIN** du **28/03/2026** au **29/03/2026**.

Cette attestation est valable du **28/03/2026** à **14H00** au **29/03/2026** à **20H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **14 janvier 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.